



Wallonie



Esneux

URBANISME

AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

La demande est introduite par **Madame Béatrice GRAAS** demeurant Rue des Villas 177 à 4100 Seraing.

Le terrain concerné est situé **Rue d'Angleur, 12 à 4130 Esneux** et cadastré division 2, section D n°60D, 62F.

La demande vise les travaux suivants : **transformation d'une maison unifamiliale, création d'une chambre d'hôte** et présente les caractéristiques suivantes :

Le projet faisant l'objet de la demande s'écarte du Guide Communal d'Urbanisme pour les raisons suivantes :

- Le nombre d'emplacement de stationnement ;
- Le volume secondaire n'est pas implanté sur une limite parcellaire latérale ;
- Le nombre de matériaux de parement pour la réalisation de l'ensemble des façades d'un même volume.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9h à 12h et le jeudi de 17h à 19h, à l'Administration communale, Service Urbanisme, Place Jean d'Ardenne 1, 4130 ESNEUX **sur rendez-vous pris au 04/380.93.38 ou 04/380.93.44.**

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Florine PARIZEL, téléphone : 04/380.93.35, mail : urbanisme@esneux.be, dont le bureau se trouve Place J. d'Ardenne, 1 à 4130 ESNEUX.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 4 décembre 2023 au 18 décembre 2023 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : place Jean d'Ardenne 1 à 4130 ESNEUX ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@esneux.be